

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Paris, le - 7 OCT. 2019

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - inspecteurs pédagogiques
régionaux d'éducation musicale et chant choral

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de
l'accompagnement des
politiques éducatives

Sous-direction de l'action
éducative

Bureau de l'éducation
artistique, culturelle et
sportive

DGESCO C2-4
n° 2019 - 0173

Affaire suivie par
Delphine Laroche
Téléphone
01 55 55 15 95
Courriel
delphine.laroche
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : « Orchestre à l'École » - identification d'interlocuteurs départementaux pour le développement des pratiques orchestrales scolaires.

En novembre 2018, vous avez été destinataires d'un courrier vous invitant à offrir une plus large visibilité à l'action menée par l'association « Orchestre à l'école » en organisant son pilotage académique.

Dix mois après l'envoi de ce courrier, les premiers résultats sont d'ores et déjà très encourageants puisque l'association a été sollicitée à de multiples reprises par vos services, les collectivités territoriales ainsi que les écoles de musique.

Il s'agissait en effet de mettre en place, dans chaque département, et en lien avec cette association, des séances de présentation du projet pour faire émerger le besoin de création d'orchestres dans les territoires et d'accroître le nombre d'orchestres à l'école existants. En ce sens, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation musicale et chant choral (IA-IPR), les principaux de collèges concernés, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ainsi que les conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) étaient associés à ces démarches.

Dans le cadre de la priorité interministérielle accordée à la musique, l'association « Orchestre à l'école » prépare actuellement le déploiement de nouveaux orchestres sur l'ensemble du territoire pour effectuer le « changement d'échelle » attendu par les ministres de l'éducation nationale et de la culture.

Pour ce faire, cette association doit pouvoir s'appuyer largement sur des interlocuteurs identifiés dans votre académie, à l'échelle du département.

Les CPEM et/ou des professeurs d'éducation musicale et chant choral pourront tout particulièrement être identifiés comme interlocuteurs chargés d'assurer le développement des pratiques orchestrales scolaires. Ils pourront s'appuyer sur les chargés de mission « musique » des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) des rectorats.

L'organisation des missions de ces interlocuteurs (missions pédagogiques, institutionnelles et partenariales) s'articulera utilement avec le pilotage territorial (comités régionaux et départementaux) mis en œuvre dans le cadre de la pratique chorale en milieu scolaire (cf. circulaire interministérielle n° 2019-013 du 18 janvier 2019).

Je vous invite à identifier ces interlocuteurs dans chaque département et à en transmettre la liste à l'association « Orchestre à l'École » (secretariat.oae@gmail.com - 01.53.60.36.99) ainsi qu'à mes services : Delphine Laroche - delphine.laroche@education.gouv.fr – 01 55 55 15 95, bureau de l'éducation artistique, culturelle et sportive.

Les représentants de cette association ainsi que mes services demeurent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie vivement pour votre coopération dans la mise en œuvre du déploiement des pratiques orchestrales en milieu scolaire, au cœur des territoires.

**Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire**

Edouard GEFFRAY
